

SAINT - GERVASY

Réunion du Conseil Municipal du 27 février 2017

Le conseil municipal dit « non » au PLU intercommunal.

PRESENTS: Joël VINCENT , Sylvie ROSEN, Claude LUNA, Bernadette FERCAK, Serge PAREDES, Yohann SADARGUES, Pascale CHANIAL, Frédéric CILLER, Denise CLARION, Thierry EUZIERE, Marie MARTINEZ, Pascale MERCIER, Marie-Ange PARERE, Martine PLOYE, Elian SALANÇON.

ABSENT REPRESENTÉ : David WILLIAMS .

ABSENTS : Bruno BARRE, Nathalie BUSSI, Mathieu BOUE.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal: La loi ALUR prévoit que les Communautés d'Agglomération se verront transférer la compétence PLU dès le 27 mars 2017 sauf si 25% des communes au moins, représentant plus de 20% des habitants s'y opposent. Après l'exposé du Maire, le Conseil municipal s'accorde à dire :

- que le PLU, outil d'urbanisme fondamental, est l'expression de la volonté de la commune de construire son avenir touchant à tous les aspects de son développement et de sa qualité de vie dans un milieu proche,
- que son élaboration est un vrai moment de réflexion et de démocratie locale, structurant et fédérateur, traduisant la personnalité de la commune,
- qu'il est déjà très encadré par la loi, qu'il est conçu avec les personnes associées représentant les Communes voisines, la Communauté d'Agglomération, le Département, l'Etat, les Chambres consulaires ... et surtout le SCOT qui a en charge sa cohérence avec les autres PLU,
- qu'il est la dernière compétence témoignant d'un peu de liberté laissée aux communes pour choisir leur destin, pour exprimer leurs idées civilisationnelles pragmatiques et différentes, sources de richesse et de diversité.

Le Conseil unanime vote contre la prise de compétence PLU par Nîmes métropole.

Conventions: le Conseil approuve la convention liant la commune à Nîmes métropole pour la rationalisation de la téléphonie dans les équipements communaux. Il approuve également celle laissant à la commune le soin d'entretenir les bassins de rétention moyennant dédommagement de 4 155,96€/an.

Avenue F Mistral : Un groupement de commande est voté pour la réfection de l'avenue F. Mistral : la commune et Nîmes métropole travailleront ensemble pour cette rénovation, chacun dans le domaine qui lui incombe.

Recrutement : le Conseil approuve la convention d'aide au recrutement à signer avec le CGFPT, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, pour le recrutement d'un secrétaire général et d'un policier municipal.

Photocopieurs : C'est la proposition CANON ELB, conforme à la demande et la moins chère (6 220,80€/an, matériel et entretien inclus) qui est retenue pour remplacer le parc de photocopieurs de la commune.

Traditions : Lors de la fête du village, taureaux et raseteurs seront présents dans les arènes, la convention habituelle est approuvée entre la commune et le service traditions de Nîmes métropole.

Fourrière : la convention avec la fourrière de Vallérargues SACPA, pour la récupération des chiens errants, blessés... est reconduite pour une durée de un an.

Assistante sociale : La mise à disposition d'un bureau pour l'Assistante sociale, dans les locaux de la Mairie, 2 jours par mois est reconduite également.